

Intersyndicale Protocole partie 2. Le SEA-UNSA vous tient informé.es

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

FORMATEUR

APPRENTISSAGE



Madame la directrice générale, Monsieur le directeur général adjoint, La continuité de travail sur le protocole partie 2 nous semble compromise dans la mesure où nous n'avons eu à ce jour, et malgré nos relances, aucun retour sur les amendements envoyés relatifs à la partie 1. Cette méthodologie d'envoi de documents à amender sans retour de l'administration n'est pas acceptable dans le cadre de négociations aussi importantes sur le fonctionnement des CFA et CFPPA.

Cette méthodologie d'envoi de documents à amender sans retour de l'administration n'est pas acceptable dans le cadre de négociations aussi importantes sur le fonctionnement des CFA et CFPPA.

Il n'est pas question de travailler sur un projet de note de service. A défaut du décret que nous revendiquons, nous avions obtenu, a minima, un engagement de M. Tronco et M. Vinçon d'une circulaire ministérielle et l'ex-ministre Guillaume avait approuvé.

Par ailleurs nous avions également obtenu que soit ajouté dans la circulaire ministérielle les 3 conditions portées dans le préambule de la partie 2 de 98 à savoir:

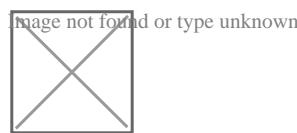
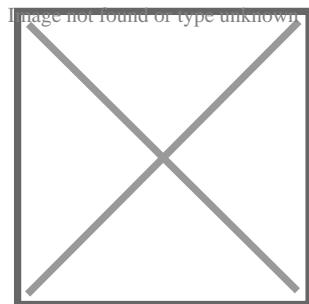
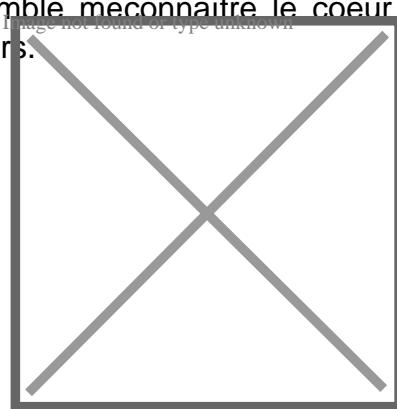
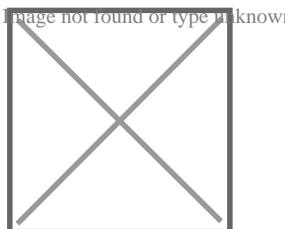
- l'harmonisation des conditions d'emploi de tous les personnels de l'EPLEFPA
- ne pas imposer de conditions moins favorables
- à qualification et fonction identiques, les mêmes conditions d'embauche et d'emploi y compris pour les nouveaux contrats.

Nous demandions également qu'une échéance dans le temps soit fixée pour l'application du protocole. (le terme de raisonnable n'étant pas assez contraint).

En l'état actuel des choses nous n'amendons pas les documents transmis (Fiche 1 et Fiche 2). Il est en effet impératif pour nous d'aborder les fiches missions conjointement aux conditions de travail des personnels qui n'apparaissent nulle part dans votre programmation.

Concernant ces premières fiches, la fiche mission pour formateur est un véritable "fourre tout" visant à considérer les formateurs comme des administratifs. Une entrée par métier nous semble plus pertinente : formateur, coordonnateur, chargé d'ingénierie, animateur qualité, animateur de CDR...

L'approche de la DGER semble méconnaître le cœur de métier d'un formateur qui pour 90% d'entre eux assurent des cours.



CGT Agri

Thierry Jacob
Laurenson
Philippe Duffaut

SEA UNSA FO AE

Nathalie Clerbout
Christian Lasarroques
Didier Fleury
Christine Heuzè

SNETAP-FSU

Geneviève
Laurence Dautraix